

<p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>DEPARTEMENT DE LA SAVOIE *****</p> <p>Arrondissement de SAINT JEAN DE MAURIENNE ***</p> <p>Canton de MODANE</p>	<p>PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
<p>Commune de FOURNEAUX</p>	<p>SÉANCE DU LUNDI 11 SEPTEMBRE 2023</p> <p><i>L'an deux mil vingt-trois, le onze septembre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François CHEMIN, Maire.</i></p> <p><i>Étaient présents :</i> Claude MEILLE, Jean-Claude BLAIX, Maryvonne ROBIN, Pierre SIRE, Gilles FAVRE, Pascale BERTHOLLET, Dorian MAGNIER, Samuel FADDA, Aurélie FERREIRA, Mélanie BIBOLLET.</p> <p><i>Absents excusés :</i> Florian DUCROT, Dominique GALERNE, Kelly BERTRAND.</p> <p><i>Procurations :</i> Patou ROBIN à Maryvonne ROBIN.</p> <p><i>Secrétaire de séance :</i> Samuel FADDA.</p>
<p><u>Nombre de Conseillers</u></p> <p><i>En exercice :</i> 15</p> <p><i>Présents :</i> 11</p> <p><i>Votants :</i> 12</p> <p><i>Quorum :</i> atteint</p>	
<p><i>Date de la convocation :</i> 05/09/2023</p>	

Avant d'entamer la séance, Monsieur le Maire et Claude MEILLE font le bilan de la crue de la nuit du 13 au 14 août, durant laquelle, plusieurs milliers de mètres cubes de matériaux ont été déposés dans le chenal du Charmaix. Ils précisent que cet événement exceptionnel et intense a nécessité l'intervention d'une pelle mécanique dans la nuit. Ces travaux d'urgence seront à la charge de la Commune.

Dès le lendemain, le curage et l'évacuation des matériaux ont été engagés par le Syndicat de Pays de Maurienne qui exerce la compétence de gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI).

Ils remercient le service GEMAPI du Syndicat du Pays de Maurienne, la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise, le service de restauration des terrains en montagne (RTM) pour l'analyse, l'aide et la prise de décisions rapides ; ainsi que les conseillers, concitoyens et salariés investis.

Après avoir approuvé le procès-verbal de la réunion du 04 juillet 2023, le Conseil Municipal passe à l'examen de l'ordre du jour.

I – INFORMATION DES DÉCISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal prend acte des décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation attribuée par délibération du 25 mai 2020 :

21 juillet 2023 : Passation d'un marché à procédure adaptée avec l'entreprise SAS COLAS - Zone du pré de Pâques – 73870 SAINT JULIEN MONTDENIS, pour des travaux de sécurisation et réfection de la RD215 pour un montant de 229 823,25€ HT soit 275 787,90€ TTC.

10 août 2023 : Passation d'un marché avec le groupement conjoint de l'entreprise MARTOIA BTP – 263 Rue de la Guille – 73500 Saint Jean de Maurienne et de l'entreprise EVS – 200 rue des îles – 73250 Saint Pierre d'Albigny, pour des travaux d'aménagement de la place de la sécherie pour un montant total de 190 000,00€ HT soit 228 000,00€ TTC.

24 août 2023 : Passation d'un marché avec SAS Fernandes et fils – 153 rue du Roc Rouge – Parc d'activités des Terres Blanches – 73500 MODANE, pour des travaux de réfection de la toiture de l'école primaire pour un montant de 130 958,00€ HT soit 157 149,60€ TTC.

II – CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LA COMMUNE ET TELT – PLACE CENTRALE

Monsieur le Maire rappelle les marchés de travaux d'aménagement de l'aire de jeux et de restructuration globale de la place de la sécherie. Il présente le projet de convention entre TELT et la Commune. Cette convention fixe les conditions de participation de TELT, dans le cadre de la « Démarche Grand Chantier » au titre des crédits alloués au FAST, pour le financement des travaux d'aménagement de l'aire de jeux et de restructuration globale de la place de la sécherie. Le Conseil Municipal, à 11 voix pour et 1 voix contre (Samuel FADDA) autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec TELT.

III – DEMANDE DE SUBVENTION A LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES POUR LA RÉNOVATION DES MONUMENTS AUX MORTS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet relatif à la rénovation et à l'entretien du monument aux morts situé sur la place de la sécherie. Il présente également la nécessité mémorielle de faire rénover les monuments funéraires remarquables tombés en déshérence et en particulier la tombe FENATI, antifasciste déporté au moment de l'occupation Italienne, monument réputé sans succession. Le coût total de ces opérations est estimé à 11 000€ HT.

Monsieur le Maire précise que ces projets sont susceptibles de bénéficier de subventions de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et demande au Conseil Municipal de délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite de la Région Auvergne-Rhône-Alpes la subvention la plus élevée possible pour ces opérations.

IV - COUPES DE BOIS 2024

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré, demande à l'Office National des forêts de bien vouloir procéder en 2023 au martelage des coupes de la parcelle 15 pour une commercialisation en 2024.

V - PRÉSENTATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES DE LA CCHMV

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que la réponse de Monsieur le Président de la CCHMV concernant le contrôle des comptes et de la gestion, pour les exercices 2016 et suivants, de la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise.

Après débat, le Conseil Municipal prend acte du rapport d'observations définitives de la CRC Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que sur la réponse écrite du Président de la CCHMV.

VI - DÉCISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET COMMUNAL 2023

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour permettre la réalisation des travaux d'aménagement de la place de la sécherie, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la décision modificative n° 2 telle que figurant au détail ci-après :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 231-172 : Grosses réparations bâtiments	45 000,00€			
D 231-215 : Place de la sécherie		45 000,00€		
TOTAL D 23 Immobilisations en cours	45 000,00€	45 000,00€		
Total	45 000,00€	45 000,00€		
Total général		0,00€		0,00€

VII CRÉATION/SUPPRESSION DE POSTES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS SUITE A UN CHANGEMENT DE GRADE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un agent de la collectivité, titulaire du grade d'adjoint technique réunit les conditions pour être promu au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, modifie le tableau des emplois communaux par la suppression d'un emploi permanent à temps non complet à raison de 19h hebdomadaires d'adjoint technique territorial et la création d'un emploi permanent à temps non complet à raison de 19h hebdomadaire d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe.

VIII - VOTE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION LES MARMITONS - ATTRIBUTION COMPLEMENTAIRE N° 1 - 2023

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du courrier de l'association les Marmitons du 04 septembre 2023 pour une demande de subvention exceptionnelle. Il précise que durant l'année scolaire 2022-2023 la baisse de fréquentation des élèves a fragilisé la trésorerie de l'association qui se retrouve à supporter une dette de 2 300€.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré, accorde une subvention exceptionnelle de 2 300€ afin d'aider l'association à solder sa dette et ainsi clôturer ses comptes.

A compter de la rentrée 2023 le CIAS HVM via la CCHMV, compétent pour l'organisation des accueils périscolaires enfance sur le territoire, a repris en direct la gestion de l'accueil périscolaire du midi, en complément des accueils des matins et soirs.

Monsieur le Maire remercie tous les bénévoles qui ont contribué au bon fonctionnement de l'association depuis sa création.

IX - DISCUSSION AUTOUR DU POLE D'ECHANGES MULTIMODAL DE MODANE

Monsieur le Maire présente les dernières discussions tenues sur le pôle d'échanges multimodal avec Yann Chaboissier, Vice-président en charge du sujet.

Le projet envisagé incluait la démolition rapide du quai bestiaux et de la halle SERNAM, puis la construction d'une résidence hôtelière.

Après discussion, les élus de Fourneaux, réaffirment la nécessité d'accroître le nombre de places de parking, à proximité des commerces et des habitations de la rue principale de l'agglomération, y compris sur le quai, par lequel on pourrait accéder par un escalier métallique comme celui présent en gare de Modane.

X - QUESTIONS DIVERSES ET ORALES

Manifestations :

Bilan des Festi'Fourneaux : très belle édition encore cette année avec une météo favorable ! Merci aux organisateurs, aux agents de la Commune, au sou des écoles de Fourneaux et à l'association Franco-Portugaise ! Quelques points pourraient être améliorés l'année prochaine concernant la disposition.

Maryvonne ROBIN rappelle que la journée « Octobre rose » se déroulera le samedi 7 octobre. Elle précise aussi que le repas des anciens est prévu le dimanche 15 octobre 2023.

Travaux :

Viaduc du Charmaix : les délais sont maintenus, la fin de la déconstruction est prévue fin octobre. Les travaux se situant proche du réservoir d'eau, un constat de l'ouvrage a été réalisé le 29 août 2023, à la fin des travaux un nouveau constat sera effectué afin de vérifier qu'il n'a pas été endommagé par les travaux de déconstruction du viaduc.

Une réunion sera organisée avec les services de la SFTRF pour prévoir les travaux de remise en état de l'année prochaine.

Place de la sécherie : le marché pour les travaux d'aménagement de la place de la sécherie a été signé avec le groupement conjoint des entreprises MARTOIA BTP/EVS le 10 août 2023 pour un montant total de 190 000,00€ HT soit 228 000,00€ TTC. De nombreuses dépenses complémentaires seront à inscrire au budget 2024, il est donc important de s'en tenir au projet initial. Les travaux ont commencé lundi 11 septembre 2023 et devraient durer 8 semaines.

RD 215 : le marché pour les travaux de sécurisation et réfection de la RD215 a été passé avec l'entreprise SAS COLAS le 21 juillet 2023 pour un montant de 229 823,25€ HT soit 275 787,90€ TTC. Les travaux commenceront le lundi 25 septembre pour une durée d'environ 7 semaines. Une réunion d'information aura lieu le 12 septembre avec les riverains.

Rocher d'escalade à champrovérioz : dans le cadre de la remise aux normes du rocher, des devis ont été demandés afin de faire effectuer les contrôles obligatoires par une entreprise agréée.

La Commune remercie Monsieur Daniel GROS qui a travaillé bénévolement pour mettre en place les relais.

Bâtiment des services techniques rue de la percée des Alpes : des travaux d'aménagement seront réalisés dans l'automne, le personnel est satisfait, néanmoins la surface et la hauteur du bâtiment n'est pas la même que dans le bâtiment précédent et limite les possibilités de stockage.

Vide-grenier : Pierre Sire demande que, lors du vide-grenier, le plan de circulation autour de la place de la sécherie soit modifié. En effet, les exposants se garent sur le parking des anémones malgré l'interdiction. Une solution sera apportée afin de faire respecter l'arrêté de circulation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45
Fait à FOURNEAUX, le 12 septembre 2023

Le secrétaire de séance,
Samuel FADDA

Le Maire,
François CHEMIN

